



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est par la présente donné que le Conseil municipal doit statuer, lors de l'assemblée qui se tiendra le 15 octobre 2024 à 19 h 00, au 24 rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, sur la demande de dérogation mineure suivante soit la dérogation portant le numéro DM-2024-02 concernant le 1 place du Parc:

- 1- La demande de dérogation mineure DM-2024-02 vise l'article 82 du règlement de zonage numéro U-2012-02. L'objet de la demande est d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre l'éléments suivant;
 - l'utilisation d'un revêtement de toiture comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment principal (résidence) alors que le règlement prohibe l'utilisation de tôle de métal selon l'alinéa 4 de l'article 82 du règlement de zonage no U-2012-02.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette assemblée.

Donné à Lac-Delage, ce jeudi 24^e jour du mois de septembre 2024.


François Morneau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, François Morneau, directeur général et greffier, de ville de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 24^e jour du mois de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de septembre 2024.


François Morneau
Directeur général et greffier